



École Notre Dame de l'Assomption

11 rue d'Antony 91370 Verrières le Buisson Tél. : 01 69 20 23 61

Courriel : Secretariat@ecole-nda.fr

Site : Ecole-nda.fr

REGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2026/2027

Cette facturation annuelle inclue la contribution des familles ainsi que les frais divers. Y seront déduits les 100€ d'avance sur contribution. **Elle est éditée fin septembre.**

Le règlement de cette de facture se fera selon un échéancier indiqué :

- soit en 3 chèques (les chèques devront être déposés dès la rentrée, en septembre. Le 1^{er} encaissement interviendra en octobre, le 2^{ème} en janvier et le dernier en avril).
- soit en 9 prélèvements (d'octobre à juin).

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution financière sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
MONTANT ANNUEL/ENFANT	1086€	1303€	1520€
FRAIS DIVERS	70€	70€	70€

Calcul de la tranche : la tranche est basée sur un quotient familial qui nous est propre et calculé de la façon suivante, chaque année :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nombre de parts (indiqué sur la feuille d'impôts)}}$$

Si le chiffre obtenu est inférieur à 13 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 1

Si le chiffre obtenu est compris entre 13 501 et 16 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 2

Si le chiffre obtenu est supérieur à 16 501 €, vous vous trouvez dans la tranche 3. Dans ce cas, l'avis n'est pas obligatoire.

En cas de vie maritale, il sera tenu compte des 2 feuilles d'imposition.

Un abattement de 50% est appliqué sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit dans le même établissement.

Une réduction de 30% sur la contribution des familles sera appliquée à tout parent travaillant dans l'enseignement Privé Catholique sous contrat sur présentation d'un certificat de travail et en accord avec la Direction. Cette réduction n'est pas cumulable avec l'abattement appliqué sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit.



Les livres détériorés seront facturés aux familles en fin d'année entre 4 et 5 € par livre en fonction de l'état.

COTISATIONS APEL/AS

Cotisation AS (Association sportive)	La cotisation volontaire à l'association des parents d'élèves *(APEL)
12€	37€ / famille

*La cotisation APPEL est composée comme suit : 21.80 € pour l'APEL de l'école
15,20 € reversés à l'UDAPEL, URAPEL & UNAPEL et l'abonnement à "Famille éducation"

LES SERVICES COMPLEMENTAIRES

Frais de demi-pension (forfait/an)

	FORFAIT	REPAS Exceptionnel
4 repas/semaine	1113,00€	13,00€ (unité)
3 repas/semaine	846,30€	
2 repas/semaine	565,60€	
1 repas/semaine	283,50€	

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire, le repas est facturé 4€.

Etude surveillée et garderie (forfait/an)

L'école propose : une garderie pour la Maternelle et une étude surveillée pour l'élémentaire de 16h30 à 17h45.

	GARDERIE Mater 16h30-17h45	ETUDE 16h30-17h45	GARDERIE SOIR 18h-18h30	GARDERIE/ETUDE Exceptionnelle
4 jours/semaine	644,00€	784,00€	420,00€	16,00€ (unité)
3 jours/semaine	619,50€	619,50€	367,50€	
2 jours/semaine	357,00€	427,00€	245,00€	
1 jour/semaine	178,50€	213,50€	122,50€	

Les inscriptions à la cantine & Garderie/Etude se font via le formulaire d'inscription. Les jours sont fixes avec engagement ferme à l'année. **Les inscriptions seront considérées comme définitive mi-septembre.**

Toute demande de modification des inscriptions doit être faite par écrit auprès du secrétariat, au minimum 15 jours avant le début de la date effective de modification.

En cas d'absence d'une semaine complète à l'école, les repas et/ou les frais de garderie/étude seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Le portail de l'école ferme à **18h30 précises**, tout retard sera noté, après 3 retards non justifiés sur une même période, une garderie sera facturée à la famille (Cf. Règlement Intérieur 2026-2027).